

bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N)-BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 151 - 3^e trimestre 2016 - P 202 391

Editorial

Diminuer le nombre de places d'accueil parce que le nombre de demandeurs d'asile arrivant chez nous diminue, cela semble logique et mériter d'être estampillé comme une gestion de bon père de famille. N'est-ce pas aussi l'occasion de mettre de côté le monde associatif ?

Depuis 17 ans, le CIRE et son homologue flamand, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, participent à l'accueil des demandeurs d'asile par le biais de leurs partenaires opérationnels. Au fil des années, le nombre de places d'accueil qu'on leur a confiées s'est réduit comme une peau de chagrin. Les associations ont pourtant toujours répon-

du présent lorsque le besoin d'un effort supplémentaire d'accueil s'est fait sentir. Elles ont acquis de longue date une expérience non négligeable dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, un accompagnement visant à l'intégration dans la société, plus que jamais indispensable. Cela n'a pas l'air de peser dans la balance. Pas plus que leur coût qui, comparé à d'autres formes d'accueil, est moins élevé.

Bien sûr, notre participation à l'accueil ne nous a jamais empêchés de rester critiques et de contester quand il le fallait la politique menée par notre gouvernement.

Aujourd'hui, on veut nous réduire à un rôle marginal, insignifiant. La manière de communiquer est tellement peu transparente, qu'à l'heure actuelle nous ignorons exactement ce qui va nous être proposé. Mais que nous restions ou sortions de l'accueil, il faudra toujours compter sur les associations pour réclamer un dialogue constructif sur la place des exilés dans notre société et le rôle des citoyens dans leur accueil et leur intégration.

Patrick Verhoost

Quand «accueil» rime avec «porte close» !

Le Gouvernement a décidé de fermer, d'ici fin 2016, 10 000 places d'accueil pour les demandeurs d'asile. Les huit Centres Régionaux d'Intégration (CRI) et le CIRE ne peuvent rester silencieux face à pareille décision !

Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas des «accessoires automobiles» que l'on gère comme des stocks, pas plus que les travailleurs sociaux qui les encadrent ne sont des «kleenex» que l'on jette après usage. La décision du Gouvernement de fermer 10 000 places d'accueil pour demandeurs d'asile démontre à elle seule aussi bien

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY



Wallonie



UNION EUROPEENNE
Avec le soutien du Fonds Asile, Migration et Intégration

Avec le soutien de la Wallonie et de l'AMIF

la méconnaissance, voire le mépris, du travail social dans son ensemble, que la dévalorisation du sens même de l'accueil et l'hypothèque fondamentale que cela fait peser sur l'intégration à court, moyen et long terme de ces populations.

En effet, les conséquences de cette décision seront multiples. Pour les réfugiés, elle entraînera une précipitation de leur sortie des centres d'accueil pour se retrouver sur le marché saturé et discriminant du logement. Elle provoquera des déplacements de demandeurs d'asile d'un centre vers un autre, avec des effets négatifs sur les acquis en termes de réseau, d'insertion et d'apprentissage de la langue. Quant aux travailleurs sociaux, les fermetures de places sont synonymes, pour eux, de suppressions d'emploi et d'éventuelles délocalisations.

Bref, ceci démontre que pour le Gouvernement, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les travailleurs sociaux qui s'en occupent ne sont que des vulgaires stocks de marchandise dont on gère le flux. Aucun lien n'est fait entre accueil et inclusion sociale... Et pourtant c'est bien de cela dont il est question : l'accueil d'aujourd'hui conditionne l'intégration de demain.

De plus, ceci intervient dans un contexte international où les mouvements migratoires ne sont évidemment pas à l'arrêt. Les places d'accueil «libres» ou «vides» en Belgique sont la conséquence de la fermeture honteuse et meurtrière des frontières européennes.

Qui peut croire que cette situation est définitivement figée ?

Il doit être clairement entendu que cette décision s'ajoute à une campagne de mesures de dissuasion organisée de longue date par le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration (visites dans les «pays à risque», page Facebook, courriers de dissuasion envoyés aux demandeurs d'asile...) et sous-entend un sens très particulier de l'accueil qui pourrait se résumer ainsi : «Amis migrants, soyez les bienvenus... surtout ailleurs».



C'est à dessein que cette politique de gestion de stocks est organisée, mettant à mal l'intégration même des réfugiés. Et ce seront probablement les mêmes qui crieront bientôt haut et fort que «l'intégration est un échec» et que tous les dangers et ennuis viennent des populations étrangères, de ces fameux «migrants» qu'il faut éviter de «nourrir» de peur qu'ils ne s'installent durablement.

Les CRI et le CIRE s'indignent de cette gestion chaotique de l'accueil des demandeurs d'asile et de ses répercussions sur les travailleurs sociaux. Une autre politique d'accueil, en lien plus étroit avec les acteurs de l'intégration et avec une vision à long terme est tout à fait réalisable et souhaitable.

Notre vision de l'inclusion sociale ne comporte ni cynisme, ni a priori, ni angélisme. Cependant, nous considérons, à l'appui de dizaines d'études, qu'au-delà de ce que réclame notre devoir de solidarité, les apports des populations étrangères à nos sociétés européennes sont indispensables. Nous demandons à ce que les politiques d'accueil soient concertées avec le secteur de l'intégration et les réseaux locaux d'inclusion, dans le respect des demandeurs d'asile, des réfugiés, des associations et des travailleurs sociaux qui les encadrent.

Les Centres Régionaux d'Intégration
Le CIRE
(LE VIF 05/07/2016)

Un nouveau tournant pour la Maison d'accueil ?

En ce mois de juillet 2016, la maison d'accueil a fêté ses 35 ans d'existence en tant que maison d'accueil pour demandeurs d'asile. C'est en effet en 1981 que la Maison Carrée et le Home Dominique Pire ont vu leurs chemins se séparer tout en continuant à travailler dans l'esprit insufflé par notre fondateur. Le Home continuerait de s'occuper des réfugiés âgés comme il le faisait depuis 1954. La maison d'accueil quant à elle se consacrerait aux primo-arrivants (comme on ne les appelait pas encore à l'époque).

35 ans, déjà ? C'est vrai qu'on n'a pas vu le temps passer. Il faut dire qu'il y a eu de quoi faire.

L'aventure a commencé avec l'accueil des boat people vietnamiens. Des gens souvent démunis de tout. Avec parfois leurs vêtements pour seul bagage. Des gens usés, brisés par ce qu'ils avaient vécu. Leur anglais se limitait souvent à du « broken English » et bien sûr, on ne les comprenait pas. Et ça valait peut-être mieux. Pardonnez l'expression mais certains en tenaient une solide couche et leurs propos ont parfois fait sursauter la religieuse vietnamienne venue de Caritas en renfort pour jouer les interprètes. Elle nous annoncera qu'un ancien hébergé avait mis le feu à son logement pour chasser des esprits qu'il était seul à voir.

Sont ensuite arrivés les premiers Afghans. Un tout autre style. Plutôt militants. Comme les Turcs du Kurdistan.



Puis les Iraniens. Encore et encore. A certains moments, c'était quasiment la seule nationalité représentée dans la maison. Pour la petite équipe encore inexpérimentée que nous formions alors, il n'a pas toujours été facile de tenir tête à un groupe bien soudé et revendicatif. Quelques vitres ont volé en éclats...

Que de temps et d'énergie n'ont pas été consacrés à nos quelques cas « Ten or more ». Il s'agissait de gens accueillis dans le cadre d'un programme du HCR ciblant des personnes handicapées à « 10% ou plus ». Mentalement ou physiquement. Parfois les deux ensemble. Qu'est-il devenu, Amir*, qui, après des années de hauts et de bas, a préféré rentrer au pays. Et Hussein*, qui n'a jamais pu assumer l'absence de la jambe perdue au front ?

Et Ferenc* ? Un curé de la région liégeoise avait rencontré ce jeune Hongrois errant dans les champs, les poches remplies de carottes et de grains de blé. La tête couverte d'un sachet de pain pour se protéger des ondes maléfiques, il tournait en rond dans la cour quand il ne passait pas son temps à caresser un chat imaginaire, tout en parlant du général Pinochet qu'il tenait en haute estime. Un psychiatre hongrois, déniché avec beaucoup de peine, a laissé tranquillement tomber avant de partir : « Je vous souhaite bonne chance. Monsieur est schizophrène délirant ».

Et puis, et puis... il y a eu tous ceux qui ont eu la malchance de naître au mauvais endroit et qui ont décidé d'aller ailleurs pour se mettre à l'abri de la guerre, de la dictature, de la pauvreté, des accidents de la vie.

Helena* et ses deux gamins. Vivre en Bosnie, à l'époque, ce n'était déjà pas un cadeau mais être seule pour s'occuper de jumeaux autistes et quasi aveugles... Ce n'est pas un cas prévu par la Convention de Genève mais est-ce que ce n'est pas un motif suffisant pour essayer d'améliorer son sort en allant là où on croit que c'est possible ?

En 35 ans, la maison d'accueil aura vu défiler bien des nationalités. Elle aura aussi connu bien des rénovations. Il est loin le temps où les hébergés ne disposaient que des chambres individuelles, tout le reste étant commun. Cette mutation s'est bien entendu réalisée en plusieurs étapes.

L'incendie d'août 2010 aura sans doute été la plus décisive. Lors de la reconstruction, l'espace a été complètement redistribué et ce sont maintenant cinq logements tout à fait autonomes, sans aucun commun à partager, qui sont aménagés pour recevoir une vingtaine de personnes. Tout évolue, les réfugiés aussi. Auparavant, on nous demandait s'il y avait la TV. Actuellement, pour être vraiment au goût du jour, il faudrait offrir le wifi !

La Convention CIRE aura quant à elle marqué un tournant important dans l'évolution du fonctionnement de la maison d'accueil.

FEDASIL, l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile, a passé avec le CIRE et son homologue flamand une convention pour un certain nombre de places d'accueil. Les deux coupes ont à leur tour confié ce travail à leurs partenaires opérationnels. Aide aux Personnes Déplacées a tout naturellement mis la maison d'accueil à contribution pour ce travail. Nous avons même parfois été amenés à ouvrir des places supplémentaires dans des logements que nous louions parce que les arrivées étaient en hausse. Puis à les fermer pour le motif inverse. Pour s'entendre dire quelques mois après qu'un nouvel effort serait le bienvenu. Et tout récemment, puisque nous voilà dans une nouvelle période de vaches maigres, nous avons fermé un logement qui n'a jamais été occupé.

Peut-être allons-nous même devoir tout fermer ! Le gouvernement a en effet décidé de supprimer 10000 places d'accueil et aurait l'intention de ne plus en accorder que 160 places aux partenaires du CIRE. Ce qui, si on respecte les proportions actuelles, devrait en laisser 4 ou 5 pour Aide aux Personnes Déplacées.

Il est quand même fort dommage d'effacer ainsi d'un trait de plume 17 ans de participation à la convention CIRE. Pendant tout ce temps, les partenaires se sont concertés en permanence pour mettre au point des outils communs, souvent de leur propre initiative, sans qu'on le leur demande. Tout en gardant leur identité propre, leur culture d'entreprise, ils ont intégré des méthodes de travail communes.

La maison d'accueil a 35 ans et est à la croisée des chemins. Que faire ? Se contenter des prévisions gouvernementales et d'un rôle insignifiant ou faire table rase et réfléchir à un nouveau projet ? Quelle que soit la direction que prendra la maison d'accueil, nous aurons encore et toujours à cœur de montrer que vivre dignement, c'est vivre en autonomie, dans son logement à soi, en gardant autant que faire se peut la mainmise sur l'orientation à donner à sa vie. Accueillir, c'est plus que donner un toit.

Patrick Verhoost

**prénom d'emprunt*

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@outlook.com
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010
BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181
BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050
BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086
BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000
BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :
Camberwell Branch (206651)
P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76
SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :
Patrick Verhoost